

# COMPTE RENDU

## Comment la faune sauvage peut-elle contribuer à la mise en valeur de la forêt méditerranéenne ?

**Animateur : Louis-Michel Duhen \***

### **Une table-ronde animée !**

La table-ronde a donné lieu à un véritable débat d'où jaillissaient des idées contradictoires. Néanmoins, l'animateur a apprécié la grande qualité d'écoute et la richesse des échanges. Cette "vivacité" est imputable à la confrontation de logiques d'acteurs différents et au fait que, dès qu'on parle "argent", les conversations s'animent.

### **Une logique d'acteur mal connue, celle des propriétaires forestiers.**

Les propriétaires forestiers de la région méditerranéenne ont en charge la gestion d'un bien naturel qui ne produit plus, ou plus assez, de biens marchands pour en autofinancer l'entretien. Leur forêt est fragile à cause des risques d'incendie et des attaques phytosanitaires. Il s'agit là de spécificités de la forêt méditerranéenne qu'on ne peut oublier. Il en découle soit une gestion minimale des propriétaires soit la recherche par quelques uns d'une diversification vers la production de services marchands. L'un d'entre eux a pu dire : "L'idéal est de trouver un équilibre entre les trois richesses d'un domaine forestier : le paysage et son environnement, la production de bois et la faune".

Cette logique de propriétaire s'applique aussi bien au privé qu'au public. Dans certain cas, l'Etat ou des communes demandent à l'O.N.F. de dégager également des revenus nécessaires à la gestion.

### **Il n'est pas "naturel" de parler argent !**

Il ne semble pas "naturel" d'associer les espaces naturels et l'argent. Cette pudeur n'existe pourtant pas, par exemple, pour les vignes et les vergers. Or les revenus directs sont nécessaires à la gestion. Le recours à l'argent public comporte certaines limites. N'est-il pas préférable de faire payer l'usager plutôt que le contribuable, chaque fois que c'est possible ? De même, n'est-il pas légitime que des propriétaires veuillent associer à la gestion de leur domaine boisé

une activité rémunératrice pour eux, un enfant ou un tiers ? L'histoire des forêts montre qu'elles se portent d'autant mieux qu'elles trouvent un usage qui puisse en rémunérer la gestion.

### **Une réponse positive**

*La faune sauvage peut-elle contribuer à la valorisation de la forêt méditerranéenne ?*

*la réponse est : OUI*

Nous envisagerons d'abord la valorisation sous un angle strictement économique. Des témoignages ont montré que la faune sauvage pouvait apporter des revenus complémentaires, parfois très significatifs. Ainsi, dans une forêt publique située en Ardèche, le revenu bois est égal à zéro, celui de la chasse s'élève à 200 F/ha !

### **Quels services ?**

Deux aspects principaux ont été évoqués : la **chasse**, selon diverses modalités commerciales, et la **découverte** de la faune. Dans ce domaine, de nombreux produits seraient à inventer, associant diverses prestations. A titre d'exemple, on a évoqué des "soirées brame" incluant un repas plus promenade nocturne, la recherche et l'observation guidées d'oiseaux ou d'animaux rares dans leur milieu naturel, (exemple des tortues), etc.

### **Contraintes**

Selon l'activité, il existe un seuil de surface boisée à détenir. Le propriétaire doit réunir plusieurs atouts : disponibilité, compétences, et même passion, pour son sujet, capacité d'autofinancement (les banques ne dégagent des crédits que pour d'importantes opérations, genre parcs de loisirs, pas souhaitables et pas souhaitées en milieu naturel), capacité à obtenir les diverses autorisations ce qui est redoutable dans les espaces naturels (4 ans pour un parc animalier de faune européenne), etc.

*Recommandations : grâce à la grande variété des participants, beaucoup de remarques voire de recommandations*

\* Ingénieur au C.R.P.F. de Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse Forestour c/o C.R.P.F. - 7 impasse Ricard Digne - 13004 Marseille

ont été émises que l'on peut ventiler sous trois rubriques : les clients, la faune et les équipements, la forêt.

## Les clients

Nous écouterons d'abord la "salve" des questions posées pour ensuite reprendre les débuts de réponses apportées, car elles n'ont pas toutes des solutions connues.

La demande existe-t-elle ? Est-elle très élastique ? N'y a-t-il pas trop de concurrence ? Les prix (5.000 F le chevreuil, 12.000 F le cerf, 6 à 700 F le forfait journalier, plusieurs milliers de francs la part de sociétaire) ne sont-ils pas trop élevés ? N'entraînent-ils pas une sélection par l'argent ? Mais, la chasse dite démocratique ne se traduit-elle pas trop souvent par tirer sur tout ce qui bouge ? Trop de concurrence ne pourrait-elle pas entraîner une baisse de qualité avec des conséquences sur l'écologie ? Mesure-t-on le risque du "tout économique", qui peut sacrifier les aspects écologiques ? Quelle maîtrise peut être conservée par le propriétaire ? N'y a-t-il pas trop de risques de voir débarquer en forêt une "surcharge" de citadins ?

Les propriétaires forestiers présents ont confirmé qu'il existait une demande solvable. Si l'offre est de qualité, elle trouve des clients. La chasse est le produit d'appel qui doit être complété par des prestations annexes comme la restauration et l'hébergement, souvent les plus rémunératrices.

Des compromis peuvent être trouvés au cas par cas pour limiter les effets d'exclusion par l'argent des ruraux. Il est possible de leur confier des missions rémunérées d'accompagnateurs, de leur laisser chasser ce que les autres chasseurs ne veulent pas (ils préfèrent avant la viande au trophée, le sanglier à d'autres gibiers), de les associer aux tirs de régulation, de leur proposer en priorité les emplois liés à cette activité touristique. Dans le même temps, la commune peut mener une politique de maintien d'une chasse accessible sur les "communaux", quand il y en a.

Pour éviter tout excès dans la valorisation économique de la chasse, il est important de prévoir des garde-fous comme des chartes, à condition qu'elles soient concertées avec divers acteurs concernés. La loi du marché (rapport qualité/prix) peut aussi jouer le rôle de régulateur.

Un exemple de maîtrise par le propriétaire a été donné par un participant qui ne conçoit la chasse qu'accompagnée, avec un plan de chasse préétabli pour toutes les espèces (celles qui sont réglementées comme les autres). Il confirme qu'il lui semble tout à fait possible d'associer les clients chasseurs à une gestion rationnelle de la faune. Il a sélectionné des gens qui apprécient en connaisseur son territoire de chasse.

Par contre, un autre participant a précisé qu'il peut être nécessaire parfois de pratiquer des chasses à la journée avec

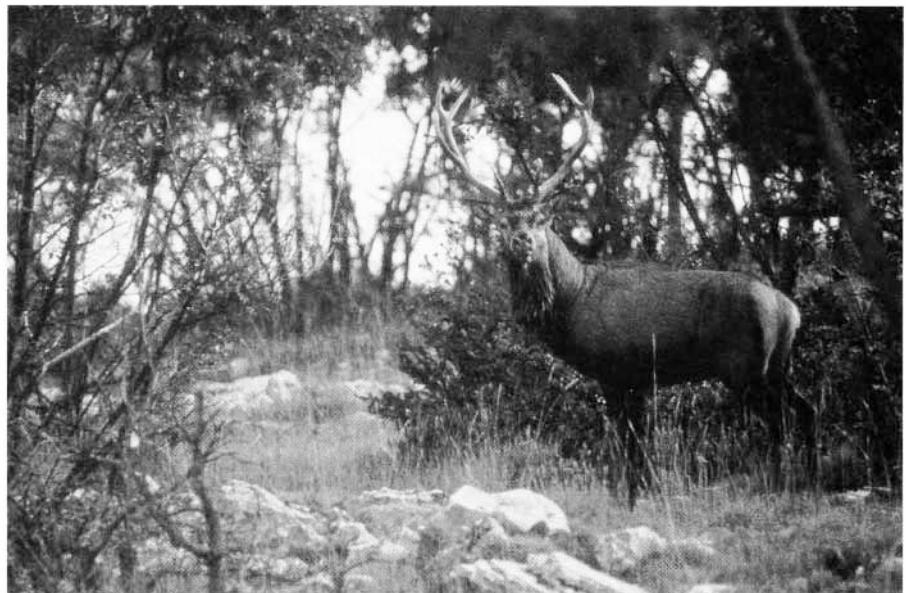


Photo 1 : Cerf.

Photo D. Siméon

des lâchers de gibiers d'élevage pour rentabiliser de gros investissements qui concourent à la qualité du site et de l'accueil. Il est possible alors de les cantonner, si la surface est suffisante. On constate cependant, que plusieurs chasses privées ont abandonné cette forme de commercialisation au bout de quelques années.

Les citadins doivent être encadrés, canalisés, et lorsque la prestation est de qualité, ils en "redemandent".

Dans le domaine des parcs d'observation, la concurrence ne semble pas trop grande. La demande des clients est en train de changer. Ils répugnent à tout ce qui paraît artificiel et souhaitent qu'on leur explique, de manière ludique, la nature. Or, l'offre locale dans ces nouveaux produits est encore trop restreinte.

## La faune

Questions : un propriétaire peut-il avoir sa propre gestion de la faune ? Tirant des revenus du gibier, cela ne lui confère-t-il pas également des devoirs vis-à-vis du gibier qui, en droit, n'appartient à personne ? Quels équipements peuvent-ils être admis ? Les propriétaires ont-ils intérêt à avoir du grand gibier chez eux ? Si oui, en sont-ils conscients ?

La faune ne se gère pas sur de petits espaces. Une gestion spécifique sur une propriété risque de déplacer certains problèmes sur des propriétés voisines. Un plan de gestion de la faune par massif semble très souhaitable. Mais qui peut en prendre l'initiative ?

Le principal devoir d'un propriétaire forestier qui commercialise une chasse serait de suivre la gestion préconisée à l'échelle du massif. La chasse devrait alors s'exercer uniquement sur la part d'animaux supérieure à la quantité optimale définie.

Pour limiter les impacts sur d'autres propriétés, répondre plus facilement aux désiderata de la clientèle et pouvoir



Photo 2 : Visites guidées dans le Parc national des Abruzzes (Italie)

Photo P.N.A.

chasser sur une période plus longue, des propriétaires forestiers construisent des enclos. Cette démarche ouvre un débat de fond. Certains critiquent ces équipements en parlant d'artificialisation et en déplorant les espaces trop restreints pour assurer un bon développement du gibier, en ne laissant pas, par exemple, des longueurs suffisantes de corridors. D'autres disent qu'il est souhaitable de séparer les chasseurs des autres usagers à la condition que le grillage se voit le moins possible et que cette pratique reste limitée. Vaste débat !

Hors table-ronde, certaines personnes ont avancé l'idée que les propriétaires forestiers n'étaient pas suffisamment conscients de l'intérêt pour eux d'avoir du grand gibier dans leur propriété. Il est vrai qu'il y a un effort d'information à faire sur ce sujet. Mais, en même temps, il ne faudrait pas qu'ils en subissent les inconvénients sans en avoir les avantages. Ils sont, par exemple, trop souvent pénalisés, lors de l'attribution des bracelets, en raison d'un rapport de force défavorable par rapport aux sociétés de chasse.

## Forêt

Quels sont les avantages apportés par la faune sauvage à la forêt ? Quels en sont les impacts positifs et négatifs ?

A partir du moment où la forêt redevient le lieu et le cadre d'une activité économique, la réaction normale du propriétaire sera de s'en occuper plus, d'en améliorer la desserte et d'y installer les équipements nécessaires comme par exemple ceux qui concourent à une meilleure défense des forêts contre l'incendie.

Les parcs d'observation et de découverte contribuent à la diffusion d'informations sur la forêt et à l'acquisition par le public d'une meilleure connaissance des problèmes de la forêt et de sa gestion. L'éducation des personnes contactées peut se traduire ultérieurement par un plus grand respect de

la forêt et du travail de ceux qui la gèrent et qui y travaillent.

Les impacts négatifs sont constitués par les dégâts occasionnés aux jeunes plants. Non maîtrisés, ils peuvent empêcher la régénération naturelle de la forêt ou détruire les plantations artificielles.

Ces impacts doivent être minimisés par une bonne répartition de la charge en gibier et une meilleure prise en compte de leurs besoins alimentaires.

## Autres aspects de la valorisation

Mais, il existe d'autres aspects positifs, évoqués par des acteurs non propriétaires forestiers, qui ont regretté que la table ronde soit trop orientée

sur le thème des revenus financiers.

La faune sauvage apporte à la forêt des prestations "en nature". Ainsi, les grands ongulés sont herbivores et peuvent contribuer à limiter le développement des sous-bois. De la même manière, ils apportent une solution à l'entretien des milieux ouverts, qu'il est intéressant de maintenir dans un but de D.F.C.I., pour leur rôle paysager ou encore pour le stockage des bois.

Les chasseurs peuvent également apporter des prestations en nature en complément des revenus locatifs. Par leur présence, ils contribuent à la surveillance de la forêt, à l'entretien et à la restauration d'anciens bâtiments ruraux qui leur servent de relais de chasse. Pour améliorer leur chasse, ils entretiennent des zones déboussaillées et remettent en culture certaines terres pour nourrir le gibier, contribuant, eux-aussi, à maintenir des milieux ouverts.

## Etre humble et à l'écoute

Pour terminer, un intervenant préconisait l'humilité : "On en apprend tous les jours et de tout le monde. Il est important de promouvoir la réflexion et la communication, surtout avec les gens du lieu".

J'y ajouterai la constatation que, si on a examiné, au cours du Colloque, les comportements des divers animaux sous toutes leurs facettes, il nous reste beaucoup à faire pour mieux connaître le comportement de l'homme et surtout celui de l'homme citadin. Qu'attend-il actuellement de la chasse ? Que veulent les non-chasseurs, amateurs de faune ? Qu'est-ce qui est susceptible de leur plaisir ?

Munis de ces réponses, les gestionnaires d'espaces forestiers pourraient prendre en compte leurs aspirations et y répondre du mieux qu'ils peuvent.

**L.-M.D.**